Accord de traitement des données

Alama Hosting - https://alama.host/fr/accord-traitement-donnees

Version du 20 octobre 2026. Cet accord complète l'article 14 des conditions générales d'Alama Hosting (« Les données que le Client nous confie ») et il en fait partie : le Client l'accepte avec elles, en commandant un Service, sans rien signer de plus. Le même texte existe en page web, sur alama.host, et en PDF à télécharger, pour une association ou une entreprise qui doit en garder un exemplaire.

1. Qui fait quoi

Le Client est la personne, l'association ou l'entreprise qui a commandé un Service chez Alama. Alama Hosting, éditée par Maxime Carlier, entrepreneur individuel, 1 allée de Bruxelles, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, France, fournit ce Service.

Pour les données personnelles que le Client héberge sur son Service, c'est lui qui décide pourquoi elles sont gardées, lesquelles et combien de temps : le Client est le **responsable de traitement**. Alama les garde et les traite pour son compte et sur ses instructions : Alama est son **sous-traitant**, au sens de l'article 28 du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Cet accord ne couvre pas les données qu'Alama collecte pour elle-même (le compte du Client, ses commandes, ses factures, la mesure d'audience du site) : pour celles-là, Alama est responsable de traitement et l'article 13 des conditions générales s'applique.

2. Objet, nature et durée

L'objet est l'hébergement du Service : faire tourner le serveur de jeu, le logiciel ou le site du Client, garder ses fichiers et ses bases de données, et tenir son journal de jeu si le Client l'allume. Alama stocke ces données, les copie quand une sauvegarde est faite, les affiche dans le panel et les supprime quand le Client le demande ou à la fin du Service.

Cet accord dure aussi longtemps que le Service du Client, puis jusqu'à la suppression de ses données (article 12 ci-dessous).

3. Les données et les personnes concernées

Tout ce que le Client héberge chez Alama, et en particulier :

- **Le journal de jeu** (onglet Activité) : pseudos et identifiants de jeu des joueurs (par exemple un identifiant Steam), connexions et départs, bannissements, expulsions, avertissements, signalements et leurs raisons, et les messages du chat seulement si le Client choisit de le garder ; l'adresse IP de connexion d'un joueur quand le jeu la donne.
- **Les fichiers du serveur** : configurations, mondes, sauvegardes de jeu, journaux, listes de joueurs et tout ce que les mods, plugins ou extensions du Client écrivent.
- **Les bases de données** du Client et ce qu'elles contiennent.

- Les notes que l'équipe du Client écrit sur un joueur dans le panel.

Les personnes concernées sont les joueurs du serveur du Client, ses administrateurs et modérateurs, les visiteurs de son site, et toute autre personne dont le Client choisit de stocker les données sur son Service.

Alama ne demande pas au Client d'y mettre des données sensibles (santé, opinions, etc.) ; s'il le fait, c'est à lui de s'assurer qu'il en a le droit.

4. Les instructions du Client

Alama ne traite ces données que sur les instructions du Client. Ce que le Client règle dans le panel en est une : allumer ou éteindre le journal de jeu, garder ou non le chat, la durée de conservation (30 jours au départ, 90 au plus), l'effacement d'un joueur, l'envoi d'événements vers un salon Discord ou Slack, l'ajout ou la suppression d'un fichier. Une demande écrite à maxime@alama.host ou par ticket en est une aussi.

Alama n'utilise pas ces données pour elle-même, ne les vend pas et ne les transmet à personne d'autre que les prestataires de l'article 7. Une seule exception : si la loi l'y oblige (par exemple la réquisition d'une autorité judiciaire), Alama prévient le Client avant de répondre, sauf si la loi le lui interdit.

Si une instruction du Client lui semble contraire au RGPD, Alama le lui dit tout de suite.

5. Confidentialité

Seules les personnes qui exploitent Alama peuvent accéder aux données du Client, et uniquement quand c'est nécessaire au fonctionnement, au support que le Client demande ou à la sécurité du Service. Elles sont tenues au secret, y compris après la fin du Service.

6. Sécurité

Chaque Service tourne dans un conteneur isolé des autres. L'administration des machines se fait par des accès à clé. Le panel et la boutique passent par une connexion chiffrée (HTTPS).

Ce qu'Alama ne fait pas, pour que le Client le sache : le journal de jeu et le reste des données du panel ne sont pas chiffrés sur le disque. La sécurité de ce qui tourne dans le Service (les mots de passe du Client, ses plugins, les accès qu'il donne) reste de son côté, comme le dit l'article 9 des conditions générales.

7. Nos prestataires

Le Client autorise Alama à faire appel à ces prestataires, et seulement à eux :

- **Hetzner Online GmbH**, Industriestr. 25, 91710 Gunzenhausen, Allemagne : héberge le panel, la boutique et la base de données du journal de jeu.

- **Les serveurs de jeu** tournent sur une machine qu'Alama opère elle-même à Nancy, en France.

Les données du Client restent dans l'Union européenne. Alama prévient le Client par courriel au moins trente (30) jours avant d'ajouter ou de remplacer un prestataire. S'il n'est pas d'accord, le Client peut s'y opposer en répondant ; si Alama maintient le changement, il peut résilier sans frais avant qu'il prenne effet. Tout nouveau prestataire est tenu aux mêmes obligations que celles de cet accord.

Ce que le Client envoie lui-même ailleurs n'en fait pas partie : un salon Discord ou Slack qu'il choisit comme destination des événements, un plugin qui contacte un service extérieur. Ces envois se font sur son instruction et sous sa responsabilité.

8. Les demandes des joueurs du Client

Un joueur peut demander au Client ce qu'il garde sur lui, ou l'effacement. Le panel donne au Client de quoi répondre seul : dans l'onglet Activité, **Les données d'un joueur** télécharge en JSON tout ce que le journal contient sur lui, et **Effacer ce joueur** supprime les lignes qui le concernent. Pour le reste (fichiers, bases), le Client a accès à tout depuis le panel.

Si un joueur écrit directement à Alama, Alama lui répond de s'adresser au Client et transmet sa demande au Client. Pour ce que le panel ne permet pas de faire, Alama aide le Client sur demande.

9. Violation de données

Si Alama découvre une violation de données qui touche le Service du Client (un accès non autorisé, une perte, une fuite), elle prévient le Client sans délai excessif après en avoir pris connaissance, par courriel, avec ce qu'elle sait : ce qui s'est passé, les données et le nombre de personnes probablement concernées, ce qui a été fait. C'est au Client de décider s'il faut prévenir la CNIL et ses joueurs ; Alama l'aide à le faire.

10. Aide et vérifications

Alama donne au Client, sur demande, les informations dont il a besoin pour montrer que ces règles sont tenues, et l'aide pour une analyse d'impact si son traitement en demande une. Le Client peut aussi faire vérifier ces engagements (un audit), sur demande écrite, avec un préavis raisonnable, à ses frais et sans accès aux données des autres clients.

11. Ce qui reste du côté du Client

Comme responsable de traitement, le Client doit informer ses joueurs de ce qu'il garde et pourquoi, et choisir une durée qui n'est pas plus longue que nécessaire. L'aide « Journal de jeu » du panel lui propose un texte tout prêt, à afficher dans son règlement ou son message d'accueil.

12. À la fin du Service

À la fin du Service (résiliation, non-renouvellement, reprise et suppression d'une offre gratuite, résiliation pour manquement), ses données sont supprimées sans possibilité de restauration, à l'issue des délais de grâce et de suspension indiqués dans les avis d'échéance (article 11 des conditions générales). Avant cette date, le Client peut récupérer depuis le panel ses fichiers et ses bases de données.

13. Contact et modifications

Pour toute question sur cet accord : maxime@alama.host, ou par courrier à l'adresse de l'article 1. Si cet accord change, la nouvelle version est publiée sur cette page avec sa date, et le Client en est prévenu dans les mêmes conditions que les conditions générales (article 2).